



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 18 NOVEMBRE 2024**

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2024

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024
- 2.2 Autorisation - chemins de détour pour les travaux du ministère des Transports
- 2.3 Nomination mairesse suppléante
- 2.4 Reconnaissance - Journée internationale des bénévoles
- 2.5 Mandat à Bélanger Sauvé Avocats – Développement des Pays d'en-Haut inc.
- 2.6 Renouvellement de contrat - SPCA Laurentides-Labelle

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Émission d'obligations – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation
- 3.2 Renouvellement – Services professionnels en technologies de l'information –
- 3.3 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés
- 3.4 Acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2025
- 3.5 Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette - Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #49 – Syndicat des cols bleus
- 4.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #55 – Syndicat des cols bleus
- 4.3 Embauche temporaire - Conseillère en ressources humaines
- 4.4 Modification de la structure du service de la Cour municipale

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Demande de permis de voirie – Année 2025
- 5.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à des services de déneigement avec Morin-Heights
- 5.3 Recommandation de paiement - Décompte provisoire - Travaux de réfection mineure de pavage 2024

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Mandat additionnel – Projet pentes 40-80 phases 1 et 2 (Surveillance)
- 6.2 Autorisation de paiement – Dépassement de coût - Travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage (MAXI)
- 6.3 Modification de la résolution 2023-354 (octroi pour la démolition, construction et aménagement – Nouveau chalet du Lac Rond)
- 6.4 Autorisation de paiement – Recommandation du décompte paiement #2 provisoire - Travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage

- 6.5 Autorisation de paiement - Recommandation #6 – Travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme
- 6.6 Adoption – Mise à jour du plan d'intervention révisé des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 7. URBANISME**
 - Demandes de dérogations mineures
 - 7.1 400, boulevard de Sainte-Adèle
 - 7.2 422, chemin Pierre-Péladeau
 - 7.3 1200, rue Valiquette
 - 7.4 1204, rue Valiquette
 - 7.5 1753, place des Pentes
 - 7.6 Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 1130, chemin du Lac-Renaud
 - 422, chemin Pierre-Péladeau
 - 400, boulevard de Sainte-Adèle
 - 2500, rue Rolland
 - 1007, boulevard de Sainte-Adèle
 - 1200, rue Valiquette
 - 7.7 Renouvellement de mandats des membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.8 Décision – 220 rue Lesage
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Autorisation de signature – Renouvellement d'une entente – Transport adapté et collectif des Laurentides
 - 8.2 Demandes de reconnaissance OBNL
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Aucun point
- 10. AVIS DE MOTION**
 - 10.1 Futur règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025
- 11. RÈGLEMENTS**
 - 11.1 Règlement 1314-2021-C-2 modifiant le *Règlement de construction 1314-2021-C* afin de modifier l'article 42 concernant les clapets – ADOPTION
 - 11.2 Second projet de règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4 – ADOPTION
 - 11.3 Règlement 1324-1 modifiant le *Règlement 1324 relatif au paiement d'une contribution pour financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* – ADOPTION
 - 11.4 Règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels – ADOPTION
 - 11.5 Règlement 1314-2021-L-1 modifiant le *Règlement de lotissement 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement – ADOPTION
- 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**
 - 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
 - a) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 496 943.27 \$ pour la période du 12 au 18 octobre 2024.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 732 125.76 \$ pour la période du 19 au 25 octobre 2024.
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 341 018.12 \$ pour la période du 26 octobre au 1^{er} novembre 2024.
 - d) Incompressibles – Fonds d'administration – 935 184.81 \$ pour la période du 2 au 8 novembre 2024.
 - e) Liste des comptes à payer au montant de 878 735.22 \$ pour le mois de septembre 2024.

- f) Engagements au montant de 1 414 208.32 \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024.
- 12.2 Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil
Monsieur Richard Allard, conseiller du district 1
- 12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche employé saisonnier – Préposé aux loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 12.4 Dépôt du rapport d’audit de la Commission municipale du Québec portant sur la gestion de l’eau potable
- 12.5 Dépôt des états comparatifs en vertu de l’article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s’identifiant avec son nom et prénom;
- S’adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques